

Projet de restauration du torrent du Chagne à Guillestre



**Autorisation
environnementale**

**Note de présentation
non technique**

N° d'Affaire : GA21-001

Version 3

Août 2023

SUIVI ET VISA DU DOCUMENT

Maitre d'ouvrage –
pétitionnaire de la
demande : Communauté de communes du Guillestrois-Queyras
Passage des Ecoles – BP 12
05 600 GUILLESTRE
+ 33 4 92 45 04 62

Affaire : Projet de restauration du Chagne à Guillestre
GA21-001
Vincent ARNAUD

Emetteur : HYDRETUDES – Alpes du Sud
Bât. 2, résidence Forest d'Entrais
05 000 GAP
04.92.21.97.26
contact-gap@hydretudes.com



Document : Autorisation environnementale – Note de présentation non technique
Août 2023

INDICE	DATE	MISE A JOUR	REDIGE PAR	VERIFIE PAR
1	11/2022	Version 1.0	SD	LL
2	12/2022	Version 2 – remarques CCGQ	SD	LL
3	08/2023	Version 3.0 – demande de compléments DDT	LL	VA
4				

SOMMAIRE

1. IDENTITE DU DEMANDEUR.....	4
2. LOCALISATION DU PROJET	5
3. PRESENTATION DU PROJET	6
4. INTERET DU PROJET.....	7
5. CONTEXTE REGLEMENTAIRE	8
6. MAITRISE FONCIERE.....	8
7. CONTENU DU DOSSIER SOUMIS A ENQUETE PUBLIQUE	12
8. PRINCIPAUX IMPACTS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES ASSOCIEES AFIN DE « EVITER, REDUIRE OU COMPENSER »	12

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Localisation des deux sites d'aménagement sur fond de scan 25.....	5
Figure 2 : Plan Projet site de l'abattoir	6
Figure 3 : Plan projet site du Villard	7

1. IDENTITE DU DEMANDEUR

Le demandeur de la réalisation des travaux est :

Guillestrois-Queyras

Communauté de communes

Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras

Passage des Ecoles – BP 12

05 600 GUILLESTRE

N° de SIRET : 20006745200017

Tél : 04 92 45 04 62

Représenté en la personne de :

Monsieur le Président, Dominique MOULIN

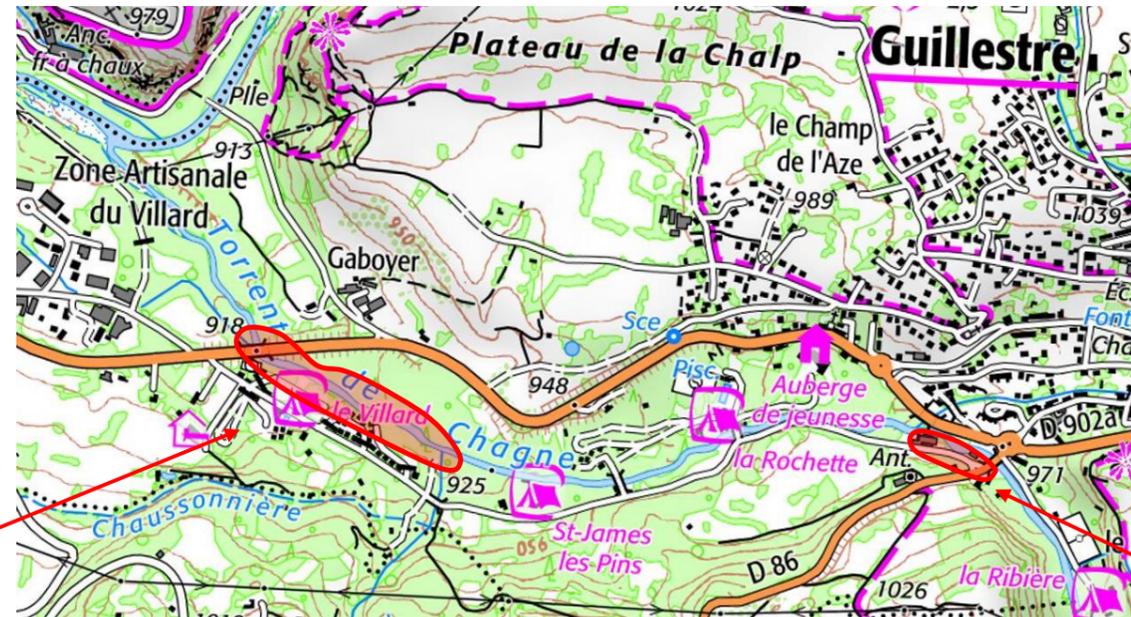
Conformément à l'article R.123-9 du Code de l'Environnement, la personne auprès de qui des informations pourront être demandées pendant l'enquête publique est :

Monsieur Sylvain MASSE, Responsable du service GEMAPI

sylvain.masse@comcomgq.com / Tél : 04 92 45 56 21

2. LOCALISATION DU PROJET

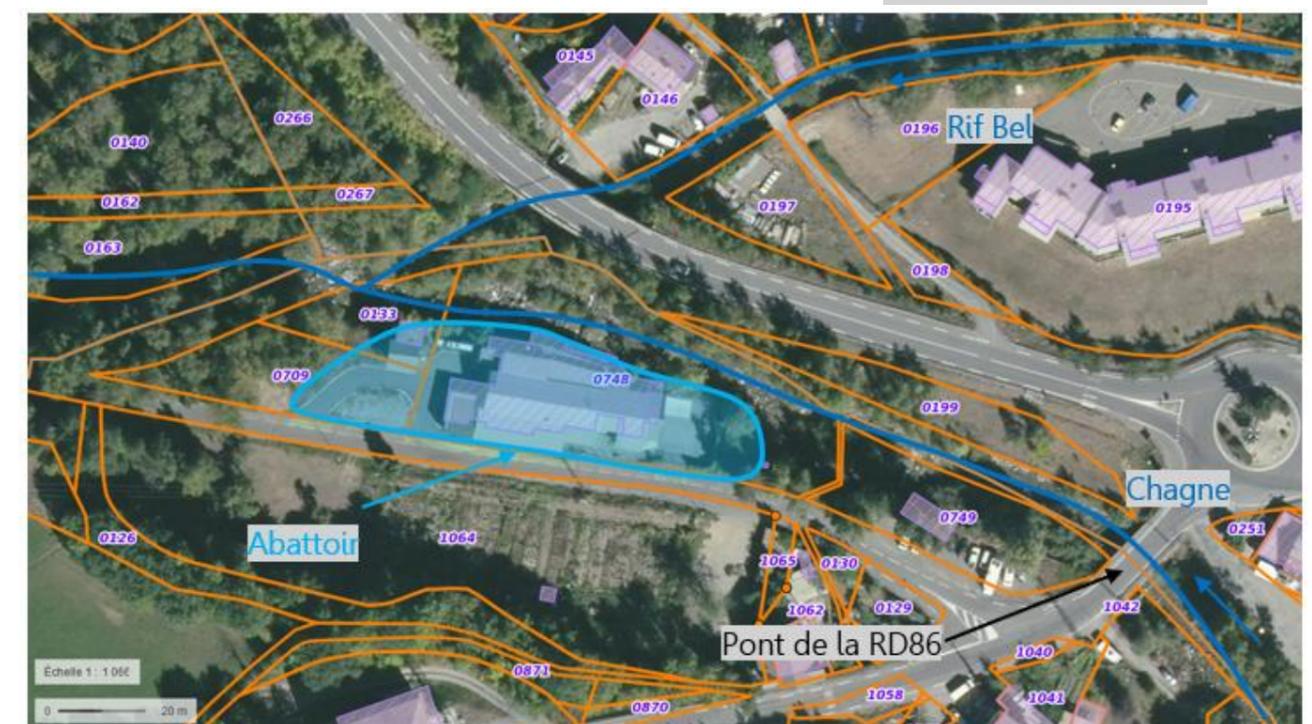
Le projet se situe sur la commune de Guillestre, dans le département des Hautes-Alpes. Les aménagements sont répartis sur le site amont des seuils de l'abattoir et sur le site aval du seuil du Villard.



Site du seuil du Villard

Figure 1 : Localisation des deux sites d'aménagement sur fond de scan 25.

Site des seuils de l'abattoir



3. PRESENTATION DU PROJET

L'aménagement du torrent du Chagne dans la traversée des campings vise deux grands objectifs :

- **Restaurer le transit sédimentaire** – transport des matériaux présents dans le lit - **et la continuité biologique** – montaison et dévalaison de la truite et du chabot peuplant le torrent notamment grâce à la suppression de la chute du seuil du Villard de l'ordre de 2 m et de l'aménagement d'une rampe en enrochements englobant les deux seuils plus en amont ;
- **Réduire les risques de débordement en cas de crue.** Le premier débordement est actuellement observé pour une crue décennale sans réhausse du fond du lit, l'objectif étant de passer à une crue cinquantiennale dans la même situation. Les débits correspondants aux écoulements du camping vers la zone artisanale du Villard seront également réduits de 38 à 2 m³/s.

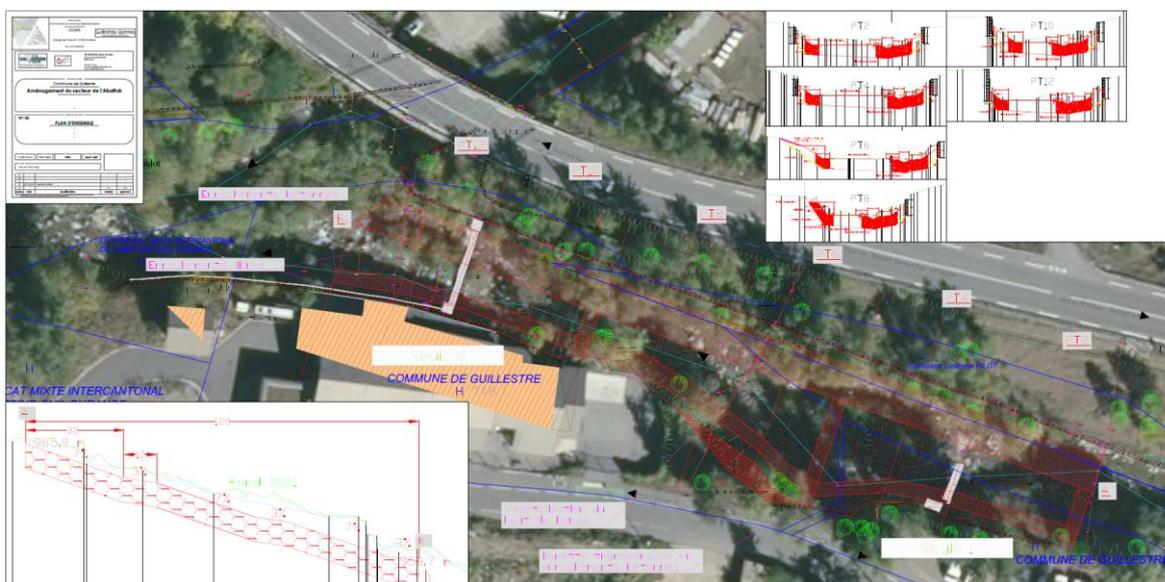


Figure 2 : Plan Projet site de l'abattoir



Figure 3 : Plan projet site du Villard

4. INTERET DU PROJET

Le présent projet concerne la protection des personnes et des biens contre le risque inondation du Chagne et la restauration de sa continuité écologique.

Le contexte géologique et topographique du bassin ainsi que les caractéristiques climatiques sont les facteurs favorables à la formation de phénomènes d'inondation sur le Chagne. Ce torrent a connu de nombreuses crues historiques entraînant des dégâts importants à Guillestre : 1658, 1708, 1770, 1828, 1856, 1879, 1951, 1955, 1957, 1963, 2008...

Depuis 1976, le Chagne n'a pas cessé d'être de plus en plus endigué, jusqu'à obtenir en 2009 un tracé quasiment rectiligne. Les campings et zones touristiques se sont développés sur ses rives laissant une marge de sécurité quasiment inexistante en certains endroits entre son haut de berge et les premières zones à risques.

Un évènement morphogène tel que celui de 1957 aurait aujourd'hui un impact conséquent sur les digues en place et les campings bordant le cours d'eau.

Les modélisations réalisées démontrent que des débordements se produisent au niveau du camping dès une crue décennale sans réhausse du fond du lit.

Les aménagements entrent donc dans le cadre d'un projet global de protection des personnes et des biens contre les inondations du Chagne.

Le projet permet également de supprimer trois ouvrages classés au Référentiel des Obstacles aux Ecoulements. La reprise du lit du Chagne va ainsi décloisonner les écoulements du torrent sur environ 1,7 km, rétablissant la continuité écologique sur ce tronçon.

5. CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Les procédures rattachées au projet de protection contre les crues du Chagne sont les suivantes :

Règlementation	Projet	Soumission
Autorisation au titre des IOTA	Les rubriques concernées sont les suivantes : 3.1.2.0. - 3.1.4.0. - 3.1.5.0. - 3.2.1.0.	☑
Autorisation de défrichement	Le projet prévoit un défrichement de 8837 m ² dont 6129 m ² soumis à autorisation de défrichement	☑
Etude d'impact	L'avis de l'autorité environnementale dispense de la réalisation d'une étude d'impact (cf. annexe 1)	☑
DIG	Encadre les accès aux zones d'aménagement et la circulation des engins en phase chantier. Elle permet l'entretien ultérieur du cours d'eau et des berges, en particulier suite à des crues	☑
Evaluation des incidences Natura 2000	Projet soumis à autorisation au titre des art. L.214-1 à L.214-11 du Code de l'Environnement	☑
Autorisation de travaux en sites classés	Projet soumis à autorisation spéciale au titre des art. L.341-1 à L.341-22 du Code de l'Environnement	☑

6. MAITRISE FONCIERE

Les terrains d'assise du projet appartiennent aujourd'hui majoritairement à des propriétaires privés. La commune de Guillestre possède uniquement les parcelles H748 et H749 pour le site amont, et les parcelles AL117, AM87 et AM88 sur le site aval.

Des procédures d'acquisition à l'amiable sont actuellement en cours de discussions au droit de la zone de travaux afin d'assurer la maîtrise foncière sur les emprises du projet.

La RD 902 appartient au domaine public départemental.

Au-delà de ces démarches amiables, la maîtrise foncière pour la bonne réalisation des aménagements du Chagne sera par ailleurs assurée par une Déclaration d'Intérêt Général.

La Déclaration d'Intérêt Général relative aux aménagements du Chagne à Guillestre représente le moyen pour les services publics, ici la Communauté de Communes du

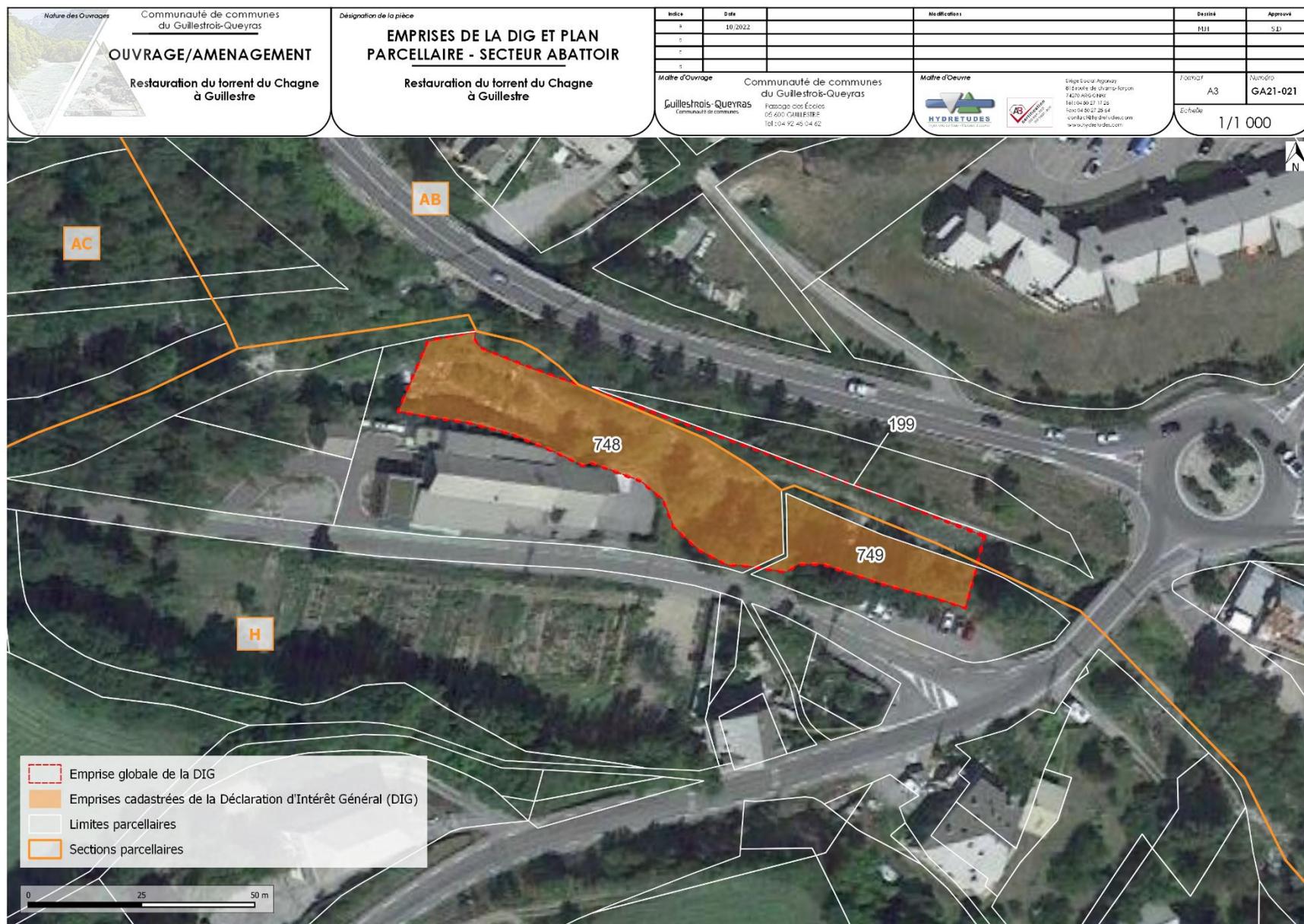
Guillestrois-Queyras, de pouvoir investir des fonds publics sur des terrains privés et d'établir des servitudes de passages pendant la durée des travaux (afin de permettre les accès aux zones d'aménagement et la circulation des engins en phase chantier) et d'entretien (afin d'assurer l'entretien ultérieur du cours d'eau et des berges, en particulier suite à des crues).

La DIG s'organise sur les 2 sites suivants :

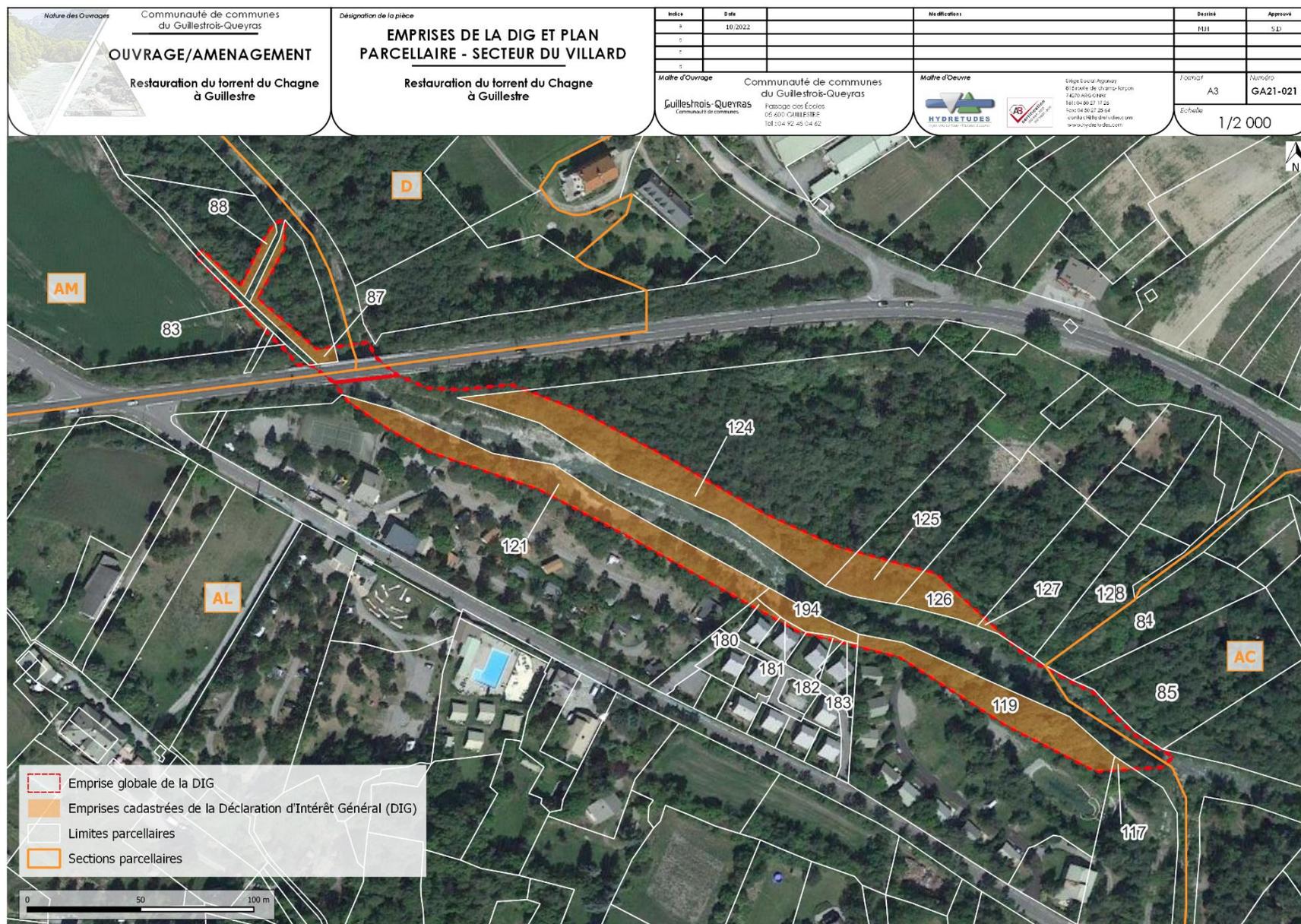
- Le site amont de l'Abattoir sur la commune de Guillestre,
- Et le site aval du Villard sur la commune de Guillestre,

Les parcelles concernées par la DIG sont visibles sur les cartes suivantes.

Aménagement du Chagne à Guillestre



Aménagement du Chagne à Guillestre



7. CONTENU DU DOSSIER SOUMIS A ENQUETE PUBLIQUE

Le dossier soumis à enquête est une compilation de l'ensemble des documents réglementaires relatifs au projet. On trouve ainsi :

- **Pièce 1 : la présente Note de présentation non technique, pièce relative au dossier de demande d'Autorisation environnementale**
- Pièce 2 : Notice explicative
- Pièce 3 - Identité du demandeur
- Pièce 4 - Localisation du projet
- Pièce 5 – Description du projet
- Pièce 6A – Résumé Non Technique de l'étude d'incidence environnementale
- Pièce 6B – Etude d'incidence environnementale
- Pièce 7 – Compatibilité du projet avec les documents d'orientations du territoire
- Pièce 8 – Conditions de remise en état du site
- Pièce 9 – Surveillance et entretien
- Pièce 10 – Appréciation sommaire des dépenses
- Pièce 11 – Calendrier prévisionnel
- Pièce 12 – Evaluation simplifiée des incidences sur les sites Natura 2000
- Pièce 13 – Déclaration d'intérêt général
- Pièce 14 – Travaux en site classé
- Pièces Graphiques
- Dossier d'annexes.

8. PRINCIPAUX IMPACTS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES ASSOCIEES AFIN DE « EVITER, REDUIRE OU COMPENSER »

Le tableau en page suivante relève les effets négatifs du projet sur l'environnement, ainsi que les impacts résiduels à l'issue de la mise en place des mesures « ERC ».

THEMATIQUES	PHASE – IMPACTS BRUTS	EVALUATION DE L'IMPACT	MESURES D'EVITEMENT	MESURES DE REDUCTION	IMPACT RESIDUEL	MESURE COMPENSATOIRE ET DE SUIVI
Climat	Travaux – Risque de hausse des gaz à effet de serre	FAIBLE	-	Sensibilisation du personnel et réinjection / valorisation des matériaux excédentaires en local (MR1)	TRES FAIBLE	
Géologie & hydrogéologie	Travaux – Risque de pollution du sol et de la masse d'eau souterraine	ASSEZ FORT	Entretien et stockage des engins sur une plateforme étanche (ME1)	-	FAIBLE	
Hydrologie & hydraulique	Travaux – Nécessité de travailler à sec	FORT	Travaux en période d'étiage et mise en place d'une dérivation des eaux (ME2)	Mesures propres à tous chantiers en rivière : zone de stockage étanche éloignée du cours d'eau, entretien des engins sur la zone étanche, remise en état du site après travaux (...) (MR2)	FAIBLE	Suivi hydromorphologique (MS1)
	Fonctionnement - Modification du profil en long et en travers du lit - Protection contre les crues du Chagne					
Risques naturels	Travaux – Risque d'inondation en cas de fortes pluies	FORT	Entretien et stockage des engins sur une plateforme étanche (ME1)	-	FAIBLE	
	Fonctionnement – Protection contre les crues du Chagne		Suivi des bulletins météo et débits du Chagne (ME3)	-		
Milieu aquatique – Qualité des eaux	Travaux et Fonctionnement – Risque de pollution des eaux et écoulements	ASSEZ FORT	Entretien et stockage des engins sur une plateforme étanche (ME1)	Mesures propres à tous chantiers en rivière : zone de stockage étanche éloignée du cours d'eau, entretien des engins sur la zone étanche, remise en état du site après travaux (...) (MR2)	TRES FAIBLE	
			Travaux en période d'étiage et mise en place d'une dérivation des eaux (ME2)	Mise en place d'un dispositif filtrant (MR3)		
Milieu aquatique – Contexte piscicole	Travaux – Risque d'impact des populations piscicoles potentiellement présentes	FORT	Adaptation du calendrier d'intervention et réalisation d'une pêche électrique (ME4)	Mise en place de dispositif filtrant (MR3)	TRES FAIBLE	Suivi des milieux et de la faune aquatiques (MS2)
	Fonctionnement – Rétablissement de la continuité écologique (seuil du Villard) et piscicole (seuils de l'abattoir)			Reconstitution du fond du lit (MR4)		
Espaces naturels remarquables	Travaux – Risque de destruction d'habitats caractéristiques des zones humides	FORT	Délimitation des emprises du chantier (ME5)	-	TRES FAIBLE	
Milieux naturels, Faune et Flore	Travaux – Risque de destruction d'habitats naturels ou habitats d'espèces	ASSEZ FORT	Délimitation des emprises du chantier (ME5)	Remise en état des berges – agencement des enrochements (MR8)	NUL A NON SIGNIFICATIF	Suivi environnemental (MS3) Suivi des milieux et de la faune terrestres (MS4)
	Travaux – Risque de destruction ou perturbation d'espèces			Adaptation du calendrier de travaux (MR5)		
	Travaux et fonctionnement – Perturbations d'espèces dans leurs fonctions vitales			Mode d'battage doux (MR7) Mise en place de nichoirs pour les oiseaux et les chiroptères (MR9)		
	Travaux et fonctionnement – Risque de dissémination d'espèces végétales invasives		Limitation de la propagation des espèces végétales invasives par la gestion des matériaux contaminés et l'entretien des engins de chantier (ME6)			

THEMATIQUES	PHASE – IMPACTS BRUTS	EVALUATION DE L'IMPACT	MESURES D'EVITEMENT	MESURES DE REDUCTION	IMPACT RESIDUEL	MESURE COMPENSATOIRE ET DE SUIVI
	Fonctionnement – Défrichement de 8837m ²			Remise en état des berges – Ensemencement et plantations pour faire concurrence aux espèces invasives (MR8)		
Corridors écologiques ROE	Travaux – Risque de constitution d'un obstacle à la continuité écologique terrestre et aquatique	ASSEZ FORT	Travaux en période d'étiage et mise en place d'une dérivation des eaux (ME2)		TRES FAIBLE	
	Fonctionnement – Rétablissement de la continuité écologique (seuil du Villard) et piscicole (seuils de l'abattoir)		Reconstitution du fond du lit (MR4)			
Usage du site	Travaux – Risque de section d'une des canalisations d'un réseau humide	FAIBLE	Gestion des réseaux humides par les concessionnaires (ME7)	-	FAIBLE	
	Travaux – Impacts sur la tranquillité des usagers du camping du Villard	ASSEZ FORT	Soutènement du poteau électrique (ME8)	Adaptation du calendrier de travaux (MR5)	TRES FAIBLE	
			Mise en place d'une signalisation, et interdiction d'accès au chantier (MR5)			
Santé humaine	Travaux – Conséquence des travaux	FAIBLE	Entretien et stockage des engins sur une plate- forme étanche (ME1)	-	TRES FAIBLE	
Patrimoine bâti	Travaux – Impacts visuels essentiellement dû au défrichement	FAIBLE		Remise en état des berges - Ensemencement et plantations pour faire concurrence aux espèces invasives (MR8)	TRES FAIBLE	



Siège social – Centre technique principal

815, route de Champ Farçon

74 370 ARGONAY

Tél : 04.50.27.17.26

Fax : 04.50.27.25.64

contact@hydretudes.com

*Agence Alpes du Nord
Alpespaces
50, Voie Albert Einstein
73 118 FRANCIN
Tél : 04.79.96.14.57
Fax : 04.70.33.01.63
contact-
savoie@hydretudes.com*

*Agence Alpes du Sud
Bât 2 – Résidence du
Forest d'entraï
25, rue du Forest
d'entraï
05 000 GAP
Tél : 04.92.21.97.26
Fax : 04.92.21.87.83
contact-
gap@hydretudes.com*

*Agence Dauphiné-
Provence
9, rue Praneuf
26 100 ROMANS SUR
ISERE
Tél : 04.75.45.30.57.
Fax : 04.75.45.30.57
contact-
romans@hydretudes.com*

*Agence Grand Sud-
Pyrénées
Immeuble Sud América
20, bd. de Thibaud
31 100 TOULOUSE
Tél : 05.62.14.07.43
Fax : 05.62.14.08.95
contact-
toulouse@hydretudes.com*

*Agence Océan
Indien
« Les Kréolis »
8-10, rue Axel
Dorseuil
97 410 SAINT
PIERRE
Tél :
02.62.96.82.45
Fax :
02.62.32.69.05*

contact-
reunion@hydretudes.com